



**Procès-verbal Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial
de Wallis et Futuna en date du 05 octobre 2021**

Ordre du jour :
Annexe 1

Présents :
Annexe 2

Monsieur Napole POLUTELE, secrétaire général ouvre la séance à 10h04 en adressant ses salutations aux membres du comité. Le quorum étant atteint, le secrétariat de séance est assuré par Madame Oliva PAKAiNA, gestionnaire administrative du service des ressources humaines pour l'administration et Monsieur Pascal SCHROETTER, élu du syndicat SNES.

1. Approbation du PV de la réunion du 06 juillet 2021 (annexe 3)

Sans aucune remarque, le PV du 06 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Bilan 2021 sur les accidents de service et CLM/CLD

Mme Denise LIKAFIA, cheffe du service des ressources humaines, indique qu'en 2021 il y a eu :

- 5 accidents de service (3 enseignants, 1 AED et 1 personnel administratif)
- 1 demande de prolongation de CLM

Les cinq blessures ont été consolidées à la date d'aujourd'hui et des mesures ont été prises dans les établissements suite à ces accidents.

M. Sosefo TUIHOUA, élu du syndicat FO, demande que les membres puissent disposer d'indicateurs notamment sur les types d'accident et les établissements concernés.

Mme LIKAFIA répond qu'il s'agit d'informations individuelles et qu'au nombre de celles-ci il paraît difficile d'établir des bilans. A la demande du syndicat, cette dernière informe que les types d'accident sont : des glissades, de la poussière reçue dans les yeux et d'une tringle de rideaux qui a cédé. Les établissements concernés sont le lycée d'Etat et le collège de Fiua.

3. Sécurité dans les établissements (annexe 4)

M. Litova SUVE, chef du service des bâtiments et constructions scolaires, rappelle que le suivi de l'équipement des extincteurs est à la charge des établissements et qu'il faudrait réfléchir à une mutualisation des moyens.

M. SCHROETTER dénonce les coûts trop chers de cet équipement et rappelle que les fournisseurs doivent présenter leur certification avant d'intervenir dans les établissements.

M. TUIHOUA rejoute qu'ils n'ont pas reçu le bilan des inspections visuel des extincteurs.

M. le secrétaire général explique que lors de leur mission à Futuna, un cabinet agréé de NC est intervenu pour la vérification des extincteurs au collège de FIUA. Celui-ci est également favorable à la mise en place d'une mutualisation des moyens concernant ce suivi.

M. SUVE poursuit sur le bilan des travaux en cours dans les établissements du 2nd degré selon l'annexe 4.

Les représentants des syndicats SNES et FO remercient le chef du service des bâtiments et constructions scolaires pour le bilan CCT 2020.

4. Plan de formation 2022

En l'absence de M. Alexandre ESMAEILI, COFPIC, M. BOREL conseiller technique du 2nde degré fait lecture des éléments concernant les formations relatives au CHSCT.

A – Protection et prévention collective

- La formation de recyclage des formateurs en PSC1
- La formation en Prévention et Secours Civiques de niveau 1
- La formation « Gestion de Crise-risques majeurs éducation » dans les établissements scolaires, à destination des chefs d'établissements

- La formation Sûreté Sécurité Incendies des Etablissements dans le cadre du partenariat avec les sapeurs-pompiers de Wallis et Futuna

B – Protection et prévention individuelle

- La formation habilitation électrique
- La formation hygiène pour les personnels d'entretien

M. SCHROETTER demande le bilan du plan formation 2021 et ne comprend pas pourquoi alors que la Nouvelle –Calédonie est frappée par la COVID-19 depuis le 6 mars 2021, plusieurs employés du Vice-rectorat ont quitté le territoire le 11 septembre pour se rendre en Métropole alors que le retour serait plus que problématique.

✓ M. Le secrétaire général répond qu'un bilan du plan de formation 2021 sera demandé à M. ESMAEILI.

Par ailleurs et concernant les sorties du territoire des employés du Vice-rectorat, M. le secrétaire général répond qu'il s'agit de convocations ministérielles.

M. Freddy KORALEWSKI, infirmier conseiller technique, précise qu'il y a bien eu des formations de PSC1 mais aucune inscription de la part des enseignants.

5. Planning 2022 des réunions du CHSCT

Les 3 dates proposées sont : le 22 mars 2022, le 19 juillet 2022 et le 15 novembre 2022.

6. Questions diverses

1) Absence de mission de spécialistes sur le territoire : A cause de la situation sanitaire compliquée en Nouvelle Calédonie, plusieurs enseignants ne peuvent bénéficier de soins spécialisés sur le territoire de Wallis et Futuna. Après avis médical motivé, ces collègues peuvent-ils se faire soigner sans délai en métropole en dehors du système des évasans ?

M. KORALEWSKI rappelle la procédure dans le cadre d'une evasan et indique qu'en dehors de ce dispositif les frais sont à la charge de l'enseignant et que leur retour risque d'être problématique en cette période.

M. Le secrétaire général ajoute que l'enseignant doit prendre l'attache de l'ADS.

2) Suivi de l'équipement en extincteurs des établissements : Pour limiter les coûts de cet équipement une mission d'un fournisseur extérieur ne peut-il pas, de façon concertée et mutualisée, intervenir dans tous les établissements du territoire ?

La question a déjà été traitée en réunion.

3) Alcool et cannabis : Suite à des drames sur le territoire et des incidents dans les établissements, le Vice-rectorat a-t-il prévu des interventions pédagogique d'information sur les addictions dans les établissements ?

M. KORALEWSKI explique que les actions de santé dans les établissements relèvent du CTESC qui sont envoyées en début d'année scolaire afin que les chefs d'établissement puissent définir leurs priorités.

A ce titre, 5 actions ont été retenues dont « l'alcool et le tabac » pour laquelle il y a eu une intervention de la gendarmerie dans les établissements. Par ailleurs, il précise que nous n'avons aucun indicateur sur la consommation du cannabis.

Les élus du syndicat SNES indique qu'il s'agit d'une problématique territoriale et propose une table ronde afin de trouver des solutions adaptées.

L'ordre du jour étant épuisé, le secrétaire général remercie les membres et clôture la séance à 12H00.

Le Secrétaire général



Napole POLUTELE

La secrétaire,



Oliva PAKAINA

Le co-secrétaire,



Pascal SCHROETTER